

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, FEZZANI Soufia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, MILHORAT Claude, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, FARRET Corinne, BRUGERE Thierry, LASSAGNE Frédéric, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, GNALY Wilfried, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, CAUSSE Dorian, PATEY Stéphanie, BLOT Clément.

Avaient donné pouvoir : ROQUES Patrick à Anne LAIGNELET, BAHUT Cécile à Soufia FEZZANI, MATEESCU Georgiana à DENOUVION Victor.

Était absent : DANIEAU Thierry.

M. CAUSSE Dorian est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-139 – CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE

Mme ABOULGHAZI indique que la Maison des Habitants, dans le cadre de ses missions générales, bénéficie d'un agrément « Animation globale et coordination » octroyé par la CAF, et poursuit dans ce but trois finalités :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

Dans ce cadre, la MDH a présenté son projet « famille » intégré au projet d'animation globale du Centre Social, visant à mettre en cohérence et en synergie les différentes actions destinées aux familles (enfants et parents) Il vise également à soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Ce projet doit obligatoirement être porté par un référent famille qualifié. Ce projet a également obtenu l'agrément de la CAF.

La convention d'objectif et de financements proposée par la CAF pour la période 2026-2027 prend en compte :

- Une subvention pour l'animation globale et coordination
- Une subvention pour l'animation collective famille

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au versement de la prestation de service « animation collective famille » ;

AUTORISE M. le Maire à la signer pour la période 2026-2030.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSPITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 02 OCT. 2026


Le Maire, Victor DENOUVION

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20260924-DELIB2026139-DE
Reçu le 01/10/2026



Le secrétaire de séance, Dorian CAUSSE

